

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

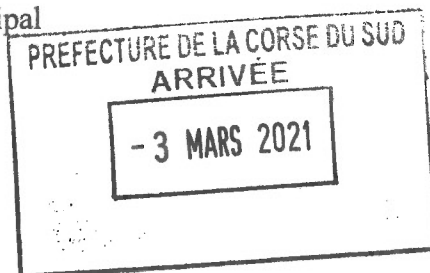
Extrait du registre n° 07/2021

des délibérations du conseil municipal

Séance du 23 février 2021

Date de la convocation : 18 février 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 1



L'an deux mille vingt et un, le 23 février, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Ludovic MARTI, Mme. Dominique MARTINI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Johann THOUVENOT, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Annonciade CASALTA par Dominique VINCENTI, Mme Mattea CASALTA par Joseph LEONZI

Membre absent : Joseph CASANOVA

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Jean- Baptiste SALVADORI

Objet : Aménagements des bords du lac.

Le maire rappelle aux conseillers que les intempéries des années 2019 et 2020 ont endommagé l'aire de jeux des enfants installée au bord du lac qui est fréquentée assidument aussi bien par les enfants du village toute l'année, que par les vacanciers qui viennent passer la journée au bord de l'eau surtout en été.

Il convient donc de les remplacer et de construire un muret d'assise sur une longueur de 40 mètres afin de les surélever et de les protéger des vagues.

Afin d'accueillir dignement les personnes venant passer la journée au bord du lac, le maire propose également d'aménager une aire de pique- nique en installant du mobilier (tables, bancs, poubelles).

Il convient également d'installer une clôture, avant le centre nautique, sur une longueur de 13 mètres linéaires, pour éviter que les enfants ne tombent en contrebas du chemin.

S'agissant du muret, le maire informe les conseillers qu'il a demandé à la société De Peretti BTP d'établir un devis ; celui-ci s'élève à 20 400 euros HT (22 440 euros TTC).

Objet : Aménagements du bord du lac.

Pour ce qui concerne le remplacement des jeux, le mobilier et la clôture, il indique avoir demandé à deux sociétés d'établir des devis, à savoir URBA 20 et CLF.

Les devis sont les suivants :

URBA 20 : 38 057 euros HT (41 862,70 euros TTC)

CLF : 35 265,57 euros HT (38 792,13 euros TTC)

Le maire indique que le montant total de ce projet s'élève donc à **55 665,57 euros HT** (61 232,13 euros TTC), en retenant la proposition de la société CLF pour ce qui concerne les jeux, le mobilier et la clôture.

Le maire précise qu'il est nécessaire de faire appel à des subventions pour réaliser ce projet et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

DETR : 20%	Comité de massif : 60%	Autofinancement : 20%
11 133,11	33 399,34	11 133,11

Il précise également que la commune dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assumer les dépenses induites par le projet, car celles-ci ont déjà été budgétisées au BP 2020 et seront naturellement reconduites au BP 2021.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré valablement :

-émet un avis favorable, à l'unanimité, aux propositions du maire et l'autorise à solliciter le concours financier de l'Etat et du comité de massif, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, conformément au plan de financement qui lui a été présenté,

-charge le maire de souscrire le marché,

-donne au maire tout pouvoir de signer au nom et pour le compte de la commune toutes les pièces nécessaires à la validation de ce projet de marché, de son exécution et au règlement des acomptes et décompte général.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme



Le Maire

S. Vincenti
D. VINCENTI

PRÉFECTURE DE LA CORSE DU SUD
ARRIVÉE

- 3 MARS 2021